## Réseau syndical de coopération au développement (RSCD)

## Mission et gouvernance - PROJET

Le présent document a pour objectif d'entreprendre une révision de la mission et des mécanismes de gouvernance actuels[[1]](#footnote-1) du RSCD, à la lumière du renouvèlement imminent du soutien de l'UE au RSCD pour les quatre prochaines années.

Cet examen s'appuie également sur les conclusions d'une évaluation externe des travaux menés par le réseau aux cours des deux dernières années, ainsi que d'une analyse préliminaire réalisée par l'actuel Groupe de facilitation et de pilotage du RSCD.

**Le RSCD en tant que processus inclusif**

Le RSCD a été lancé à la suite du Congrès de la CSI en 2006 pour répondre à l'appel en faveur d’une coopération syndicale au développement coordonnée, meilleure et plus efficace. Cet appel a été réitéré par le Congrès de Vancouver (2010), de manière concrète, vis-à-vis du renforcement de la cohérence des initiatives de solidarité des syndicats, et sur le plan politique, de l'influence des débats politiques pertinents, de la représentation du point de vue syndical auprès des institutions internationales et régionales et du renforcement des capacités en vue d’une action nationale sur les politiques et stratégies en matière de coopération au développement.

Le Congrès engage la CSI et ses organisations régionales, oeuvrant de concert avec ses partenaires du groupement Global Unions et ses organisations affiliées, à:

1. défendre, promouvoir et prôner ce nouveau modèle de développement parmi les institutions nationales et internationales;
2. œuvrer pour une réforme des institutions financières et économiques internationales, des programmes de reprise économique visant à stimuler la demande intérieure moyennant des mesures anticycliques, de nouvelles formes de taxation internationale, l’abolition des paradis fiscaux, un examen des traités et des accords commerciaux et d’investissement afin de veiller à ce qu’ils promeuvent le développement et une répartition plus équitable des richesses entre États et au sein de chaque État;
3. collaborer, dans le respect du rôle et de la représentativité des syndicats, avec d’autres organisations et mouvements de la société civile, notamment les groupes de femmes et de jeunes, qui partagent nos valeurs, en soutenant la promotion d’un nouveau paradigme pour le développement, comportant un nouvel indicateur de développement au lieu du PIB, afin d’évaluer le bien-être social et environnemental;
4. soutenir les initiatives visant à changer l’aide au développement internationale de l’efficacité de l’aide à l’efficacité du développement, et soutenir le travail réalisé par le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) afin de garantir une plus grande cohérence et une amélioration de la coordination de la coopération syndicale au développement;
5. soutenir les organisations affiliées dans toutes les questions liées à la mise en œuvre du nouveau modèle de développement, notamment dans leur lutte pour enrayer la tendance à la précarisation et à l’informalisation du travail, et protéger les travailleurs qui en sont victimes; et
6. renforcer la capacité des organisations membres en ce qui concerne les questions abordées dans la présente résolution.

Le lancement officiel du RSCD est intervenu en 2008. Le réseau adopte un mode de fonctionnement ouvert et inclusif, associant dès son lancement, les organisations régionales, pour assurer la voix et la présence nécessaires de tous les partenaires de la coopération syndicale au développement. Diverses organisations de soutien ont également, dès le début, participé au réseau en tant que partenaires de coopération et constitutifs. L'implication des Fédérations syndicales internationales a, quant à elle, été plus progressive.

Suite à la création du RSCD, la CSI a obtenu un cofinancement de l’UE pour les activités du réseau dans le cadre du Programme thématique sur les acteurs non étatiques (objectif 3). Il existe actuellement de fortes chances que le RSCD bénéficie d'un appui direct de l'UE pour ses activités pour les quatre prochaines années.

A la lumière de l’évolution aussi bien de la portée que de la participation du RSCD, plusieurs éléments récurrents ont été soulignés et ont donné lieu à une révision du cadre institutionnel et des méthodes de travail du réseau :

**De nouvelles propositions spécifiquement liées à la** **gouvernance du RSCD** sont présentées ci-dessous sur la base de cette analyse préliminaire. Ces propositions doivent être examinées et débattues au cours de la Réunion générale du RSCD qui aura lieu au Danemark du 17 au 19 avril 2013, dans le but de prendre des décisions définitives.

* Le nombre de réunions et de séminaires de formation est trop élevé et risque de surcharger les organisations membres;
* La coopération au développement mérite une place plus importante au sein de la CSI;
* Le caractère plurilatéral du réseau doit rester informel et flexible pour qu'il soit inclusif et les règles doivent faire l'objet d'un consensus. Ceci ne porte pas préjudice à la reconnaissance formelle du réseau par chaque membre, dont la CSI dans ses structures de gouvernance;
* Les réseaux régionaux doivent être renforcés. Les réunions et les plans d'action du RSCD devraient refléter la situation dans les régions. Le soutien des réseaux régionaux de développement (favorisant les échanges entre pairs et les échanges Sud-Sud) est essentiel pour la prochaine phase du réseau en vue de mobiliser un mode de participation et de contribution ascendant. Cela contribuerait également à soutenir la participation ciblée des représentants des pays du Sud à l'échelle mondiale;
* Le secrétariat ne peut faire face à une forte charge de travail. Les membres doivent se mobiliser dans la mesure où les activités sont de plus en plus menées aux niveaux régional et national;
* Les régions CRPE et MENA doivent être davantage associées;

**Mission du RSCD**

**Améliorer l'efficacité de la coopération syndicale au développement** (coopération et coordination) à travers la mutualisation des efforts et des ressources, le partage d’informations et des pratiques et l'amélioration de l’impact et des résultats des efforts de solidarité au sein du mouvement syndical.

**Veiller** **à l'inclusion des perspectives syndicales dans les débats politiques liés au développement** en particulier en ce qui concerne la prise en compte de l’agenda du travail décent, du pacte pour l’emploi et de l’appropriation démocratique dans le domaine du développement en tant qu’enjeux essentiels pour les stratégies de développement durable.

**Composition du RSCD**

* les organisations affiliées de la CSI actives dans le domaine du développement
* les Organisations de soutien
* les régions de la CSI, y compris la représentation des affiliés nationaux;
* les Fédérations syndicales internationales (y compris la représentation régionale);
* le TUAC et la CES;
* l’ACTRAC invité en qualité d'observateur

L'affiliation au Réseau doit être considérée comme volontaire, inclusive et basée sur l’intérêt et l’engagement des organisations coopérantes.

Bien qu’il réponde à la demande du Congrès de la CSI, le réseau est ouvert à tous les membres de la famille syndicale.

Le réseau présente des chaînes de responsabilité multiples (répondant, d’une part, au CG de la CSI et, d’autre part, aux mandants respectifs).

**La gouvernance du RSCD**

**PRISE DE DECISION :**

Vu sa mission, sa composition et son mandat, le RSCD opère sur la base du **consensus**.

|  |  |
| --- | --- |
| Mécanismes et structures de gouvernance actuels | Nouvelles propositions pour l'avenir  |
| **REUNIONS GENERALES :** Les réunions du réseau s’adressent à tous les membres du réseau et visent à établir l’ordre du jour global des activités du réseau, à prendre les décisions qui s’imposent en termes d’organisation et de mise en œuvre du plan d’action. Les réunions du réseau font office « d'assemblée d'organisation » du RSCD.  | *... à compléter par :** ***Composition:*** élargir la représentation régionale du Sud à 5 par région (AL, AP, Afrique), ainsi que pour les régions CRPE et MENA
* Nomination des participants « permanents » par les organisations avec indication des suppléants possibles
* ***Mandat :*** adoption des décisions et orientations politiques portant sur les débats thématiques
* ***Nombre de réunions*:** 2 réunions d'une durée de 2 / 3 jours par an
 |
| **Groupe de facilitation et de pilotage***Tâches** + - * Le Groupe de facilitation et de pilotage renforcera la préparation des réunions du RSCD (présidence des réunions) et supervisera les travaux du secrétariat du RSCD.
			* Le Groupe de facilitation et de pilotage assurera le suivi et l'évaluation adéquates des travaux du RSCD et établira, le cas échéant, des mécanismes d'évaluation/de suivi et des initiatives de suivi.
			* Il évaluera régulièrement la situation financière et administrative du réseau.
			* Le Groupe de facilitation et de pilotage rend compte au RSCD.

*Exigences en matière de composition** + - * Le Groupe de facilitation et de pilotage sera une structure de gouvernance légère et inclusive, composée de présidents adjoints qui agiront collectivement au nom des différentes catégories de membres;
			* Les présidents adjoints devront consacrer le temps nécessaire et œuvrer à titre volontaire à la réalisation des tâches décrites ci-dessus (environ 4 jours par mois)
			* Les présidents adjoints seront chargés d'assurer la liaison avec leurs propres structures et catégories.
			* Les présidents adjoints participeront de manière permanente au Groupe de facilitation et de pilotage afin de garantir la continuité et la cohérence des activités.
			* Le secrétariat du RSCD est représenté d'office au sein du Groupe de facilitation et de pilotage.
 | * ***Mandat :*** suivi des activités et des enjeux de gestion (compte-rendu); prise de décisions en matière de gestion entre les réunions générales; missions de représentation;
* ***Composition:*** augmenter le nombre de membres par région (2 affiliés et 1 représentant régional pour chaque région) avec un mandat limité dans le temps; la participation des régions MENA et CRPE fera l'objet d'un examen :

→Nomination des membres par les organisations avec indication des suppléants;* ***Réunions :*** 1 ou 2 par an en plus des réunions générales
 |
| **GROUPES DE TRAVAIL**Des groupes de travail chargés de la mise en œuvre du plan d'action sont mis sur pied (voir autres propositions incluses dans le plan d’action).Des groupes de travail ad hoc peuvent être créés pour répondre à des défis spécifiques ou entreprendre des tâches particulières (recherche, expertise...).GT Politique et plaidoyerGT sur les politiques et instruments de l'UE en matière de développementGT sur l'efficacité de la coopération syndicale au développement | **Domaines d'intervention et méthodologies :** * Les réunions ad hoc seront maintenues, et seront ouvertes à tous les membres du RSCD intéressés. Elles complèteront les consultations en ligne et les travaux conjoints de rédaction;
* Les organisations devraient prendre l'initiative sur des thèmes spécifiques avec l'appui du secrétariat;
* Prise de décision sur les documents de position : il convient d'envoyer les documents à l'ensemble du RSCD et de mettre en œuvre une procédure d'approbation.
 |
| **SEMINAIRES**Des séminaires thématiques ou de formation peuvent être organisés aux fins d’harmoniser davantage les conditions au sein des organisations syndicales, de créer des capacités ou de procéder à des études et à des échanges sur des thématiques liées à la coopération syndicale au développement  | *... à compléter par :*Les séminaires thématiques devraient contribuer, le cas échéant, aux axes de travail réalisés en ligne  |
| **SECRETARIAT DU RSCD*** Le secrétariat du RSCD, rattaché au CDE de la CSI, assure le secrétariat du Réseau et soutient les activités du Groupe de facilitation et de pilotage.
* Le secrétariat sera chargé :
* d'organiser les groupes de travail, les réunions et les séminaires du réseau;
* de développer les instruments de communication et d'information du réseau (site web, bulletin d'informations, cartographie et recherche, etc.)
* de contribuer aux actions de sensibilisation à l'intention des membres, des organisations affiliées, des plateformes ONG et autres partenaires du RSCD;
* d'assurer un appui technique et la coordination en matière de conception, de réalisation et de gestion de projets;
* Le département CDE de la CSI/ secrétariat du RSCD sera chargé de la gestion du projet de l’UE et informera le Groupe de facilitation et de pilotage des progrès accomplis.
 | *... à compléter par :*Stratégie et instruments du secrétariat en matière de communication et de visibilité :* Bulletin d'informations :
* sa diffusion auprès des affiliés nationaux doit être réalisée par les structures régionales concernées;
* les notes de deux pages sur les sujets politiques sont très pertinentes
* Base de données sur les projets : nous devons adopter des approches personnalisées en matière de suivi
* Autres instruments (nouveaux dépliants, compte-rendu sur les résultats du RSCD à l'intention du grand public; vidéo éventuellement
* Site web : ajouter le calendrier des activités
 |

1. Voir les débats d'Helsinki sur le document de réflexion (mai 2010) <http://www.ituc-csi.org/l-avenir-du-reseau-syndical-de?lang=fr> et Améliorer l'efficacité de la coopération syndicale au développement <http://www.ituc-csi.org/ameliorer-l-efficacite-de-la?lang=fr> (novembre 2010) [↑](#footnote-ref-1)